

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **36 (1900)**

Heft 10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

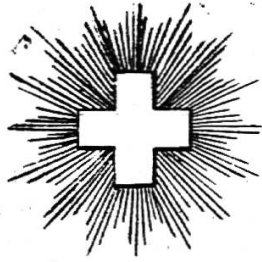
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *La loi sur les assurances et les instituteurs. — La Réforme est en marche. — Une invention. — Chronique scolaire: Neuchâtel, Vaud. — Mot de la fin. — Partie pratique: Composition. — Dictées. — Récitation. — Examens d'admission aux Ecoles normales du canton de Vaud en 1899. — Comptabilité. — Arithmétique.*

LA LOI SUR LES ASSURANCES ET LES INSTITUTEURS

Le 20 mai prochain, le peuple suisse se prononcera sur une question des plus importantes : nous voulons parler de la loi sur les assurances. Nous avons pensé nous rendre utiles à nos collègues en recherchant, dans le dédale des quatre cents articles soumis à l'examen de nos concitoyens, les dispositions intéressant les instituteurs. Dans ce but, nous nous sommes servi de l'excellent rapport que vient de publier sur ce sujet difficile le Conseil d'Etat vaudois.

Constatons, dès l'abord, que *l'assurance n'est pas obligatoire* pour les membres des corps enseignant primaire, secondaire et supérieur. En effet, toutes les personnes dont la charge a un caractère essentiellement public — professeurs, instituteurs, pasteurs, — ne sont pas soumis à l'obligation. Il en est de même pour tout employé ayant un traitement supérieur à 5000 francs.

Les instituteurs pourront cependant devenir *des assurés volontaires*. Mais ces derniers ne peuvent participer qu'à *l'assurance maladie*, aussi longtemps que l'assemblée fédérale n'aura pas étendu le service de l'établissement de *l'assurance accident* aux assurés volontaires.

L'assurance volontaire se divise en deux catégories : *l'assurance entière* et *l'assurance restreinte*. Pour la première, les assurés volontaires ont les mêmes avantages que les assurés obligatoires ; pour la seconde, ils n'ont droit qu'aux soins médicaux à l'exclusion de l'indemnité de chômage. L'assurance restreinte pourra s'appliquer aux enfants de quatorze ans.

La Confédération accorde aux assurés un subside d'un centime par jour soit 3 fr. 65 par an. La contribution payée par les mem-

bres des caisses d'assurance maladie est proportionnelle à leur salaire, mais ne pourra dépasser le 4 % de celui-ci. Suivant leur gain journalier, ils sont divisés en huit classes ; citons la septième classe avec un gain de 3 fr. 51 à 4 fr. ; la huitième, de 4 fr. 01 à 5 fr. ; la neuvième, de 5 fr. 01 à 6 fr. Le maximum de chaque classe est réputé gain journalier de tout assuré appartenant à cette classe et sert de base aux calculs des contributions et de l'indemnité de chômage.

L'on peut admettre que les contributions de l'assurance maladie oscilleront entre le 3 % et le 4 % du salaire de l'assuré. Un régent ayant un traitement de 1400 fr., devra payer annuellement une somme de 48 à 56 francs, *au maximum*, dont il faut déduire les 3 fr. 65 versés par la caisse fédérale.

Les avantages accordés par l'assurance en cas de maladie sont considérables. Ils consistent :

- 1° Dans les soins médicaux et pharmaceutiques ;
- 2° Dans une indemnité de chômage ;
- 3° Dans une indemnité pour soins obstétricaux et dans une indemnité de chômage pendant la durée de l'incapacité de travail résultant de l'accouchement.

L'assuré peut choisir son médecin, à la condition qu'il soit porteur d'un brevet fédéral et qu'il habite dans le territoire de la Caisse ou dans un territoire limitrophe. Il pourra se procurer les médicaments dans la pharmacie de son choix.

Pour l'assurance volontaire complète, l'indemnité de chômage comprend le 60 % du salaire de l'assuré, les dimanches compris. Pour les instituteurs vaudois, ayant leur traitement minimum, l'indemnité monterait à 16 fr. environ par semaine. Dans les cas d'indigence, elle peut être portée à 100 %. Cette indemnité est payée à la fin de chaque semaine et des acomptes peuvent être accordés pendant le cours de la semaine.

Telles sont, très brièvement résumées, les dispositions qui peuvent intéresser les instituteurs. La votation du 20 mai a une importance si grande que nous nous faisons un devoir d'engager nos collègues romands à se procurer, auprès des députés du Grand Conseil, le rapport dont nous parlons au début de cet article. Ils seront alors renseignés d'une façon impartiale et suffisamment complète.

Si la question qui préoccupe le peuple suisse à l'heure actuelle était purement politique, s'il s'agissait d'une lutte entre telle ou telle personnalité, tel ou tel parti, nous aurions garde d'encourager les membres du corps enseignant à se jeter dans la mêlée : l'*éducateur* n'a pas à manifester son opinion dans les querelles politiques. Son but est d'unir et non de diviser. Mais la loi des assurances est avant tout, ce nous semble, une question de philanthropie et de solidarité sociales. Plusieurs ecclésiastiques protestants de la Suisse allemande, M^{sr} Egger, évêque de St-Gall ont publié des proclamations recommandant aux citoyens suisses l'accepta-

tion d'une loi que nous croyons, nous aussi, bienfaisante et utile. Il nous sera donc bien permis de conseiller aux instituteurs de la Suisse romande de l'examiner avec soin et d'en montrer aux cam-pagnards comme aux ouvriers les dispositions humanitaires.

Rappelons, en terminant, que ce projet de loi a été étudié pendant dix ans, que la discussion au sein des Chambres fédérales a été des plus sérieuses, et qu'enfin les deux conseils l'adoptèrent à la presque unanimité : *au Conseil national un seul député vota contre, douze membres s'abstinrent ; au Conseil des Etats, il y eut unanimité ; un seul membre s'abstint.* E. S.

La Réforme est en marche. — Dans le N° 15 de l'année dernière, nous anoncions que l'Union des instituteurs de la Seine avait décidé de corriger désormais la dictée dans l'esprit de la circulaire Bourgeois.

Cette décision n'est pas restée à l'état de vœu pieux. Dans les sessions de 1899 en effet, les commissions d'examen pour le certificat d'études ont cessé de considérer comme fautives un certain nombre de formes en opposition avec le dictionnaire de l'Académie. Elles ont admis comme légitime l'emploi uniforme de l's comme marque du pluriel dans les noms et les adjectifs (des *cailloux*, des *chevaux*), ainsi que la suppression des consonnes inutilement redoublées (*greloter*, *paysane*) et, d'une façon générale, les formes que le bon sens approuve, en dépit de l'usage, du dictionnaire de l'Académie.

Paris n'est pas toute la France, mais pourtant, il donne le ton à la province, qui, du reste, marche aussi.

A Caen, on a usé de la même tolérance aux examens en obtention du brevet d'institutrice. Il en a été de même, à plus forte raison, pour les candidats au certificat d'études. Et pour rendre son œuvre définitive, la commission du Calvados a pris une décision qui engage l'avenir.

Désormais, à Caen, on corrigera la dictée orthographique en admétant les simplifications suivantes : Emploi de l's pour marque unique du pluriel, suppression des consonnes inutilement redoublées, *f* substitué à *ph* et suppression de *h* dans les groupes *rh* et *th*.

On sait qu'à Oran, dès 1898, des réformes analogues ont été adoptées.

A Beaune, la dernière conférence des instituteurs du canton a traité le sujet suivant :

« Vous avez lu certainement dans les journaux pédagogiques ou même politiques divers articles où il est question de simplifier l'orthographe. Quelles réflexions ces articles ont-ils amenées ? Dites franchement ce que vous en pensez. »

Le rapporteur, dont l'opinion a été approuvée par la grande majorité de l'assemblée s'exprime ainsi :

« Toute respectable que soit l'orthographe, elle ne renferme pas moins une trop large part de convention ; d'ailleurs, à différentes reprises, elle a subi des modifications, et un changement nouveau, s'il est fait avec tact, ne choquerait pas longtemps ni l'œil, ni l'esprit on écrivait autrefois *phantosme*, *escholle*, *honnnette*, nous nous habituerions facilement à voir *honête*, *philosofie*, *stile*, etc. »

Séance tenante, la conférence a adopté une conclusion déclarant que la simplification de l'orthographe est chose aussi facile que désirable et a rédigé un programme de réformes qui diffère peu de celui du *Réformiste*.

Il est probable donc que la Côte d'Or suivra les traces de la Seine, du Calvados et de l'Algérie.

A quand le tour de la Suisse Romande ?

A. -P. D.

UNE INVENTION

On sait que toute construction, — machine, édifice quelconque, meuble, etc., — doit être précédée d'une étude détaillée dont le résultat s'exprime sous la forme de ce que l'on appelle un « dessin géométral ». Les ingénieurs, architectes ou constructeurs mécani-

ciens ne sauraient en passer. Or ce dessin, suffisant pour donner une idée claire des constructions projetées aux techniciens, ne l'est pas pour satisfaire les personnes qui n'ont pas fait d'études spéciales. Ce qu'il faut à ces dernières, c'est une vue perspective.

Malheureusement, l'exécution d'une telle vue, avec la précision nécessaire, n'est pas toujours aisée, elle exige en tout cas des connaissances mathématiques, des opérations assez

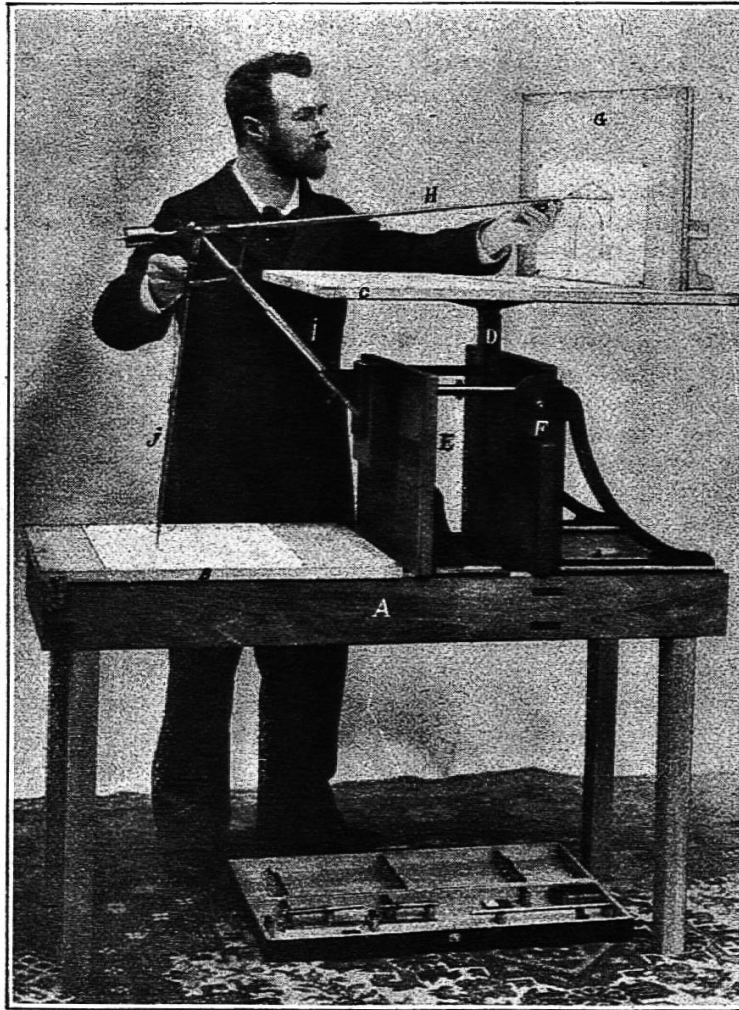


Fig. 1. — Le perspectiveur mécanique ¹.

longues et parfois même si ardues que nombre de dessinateurs

¹ L'appareil est fixé sur une table A. En B se trouve le papier sur lequel est tracé le dessin perspectif; C, planche dite de base où se fixe le plan horizontal de l'objet à représenter; cette planche est montée sur le bâtis E au moyen du coulisseau D et peut être actionnée par la vis micrométrique F, G planche d'élévation. H, I et J, compas dont les bras H et J sont articulés de façon que l'axe I est constamment la bissectrice de l'angle qu'ils forment entre eux. Les deux bras sont à coulisse, le bras directeur H se termine par un poinçon qui est promené sur tous les points des dessins géométraux, tandis que le bras traceur J, muni d'un crayon et d'un ressort d'extension, trace sur le papier la perspective de ces mêmes dessins.

habiles ne sauraient y satisfaire. C'est pourquoi l'invention d'un instrument relativement simple, capable de réaliser automatiquement un pareil travail d'une façon rapide et tout à fait exacte, est de nature à rendre d'importants services à tous ceux qui en

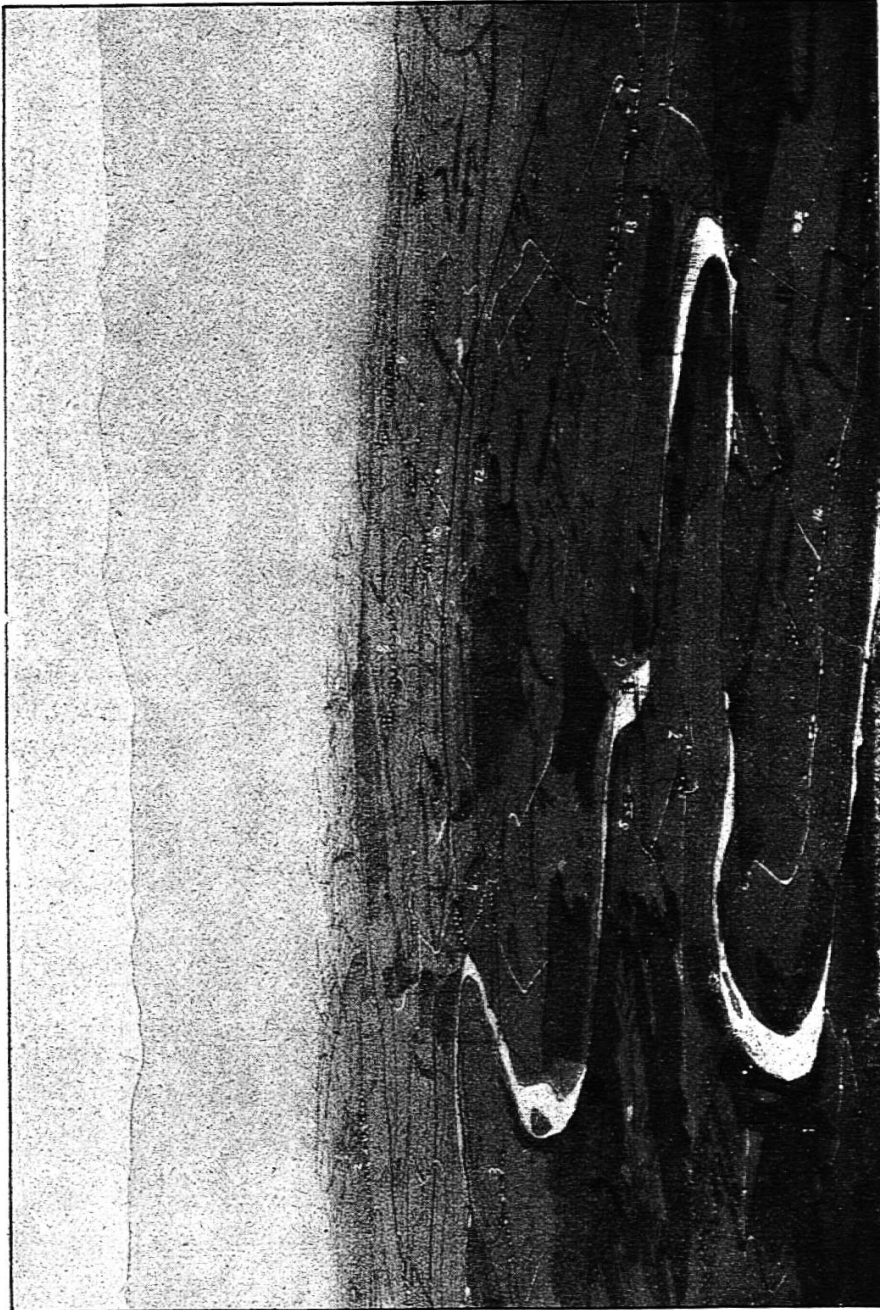
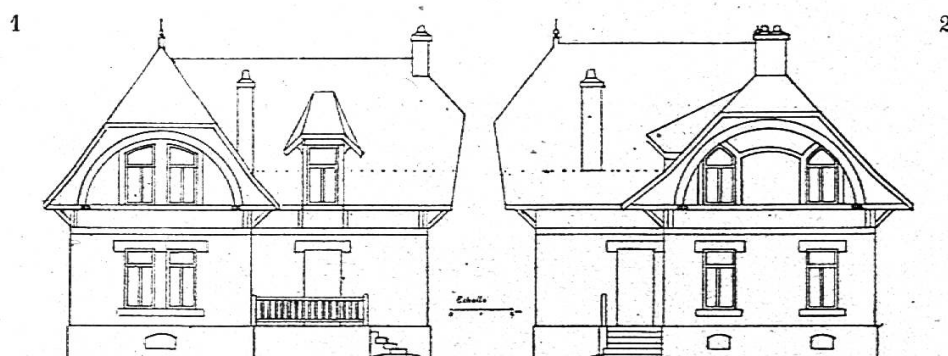


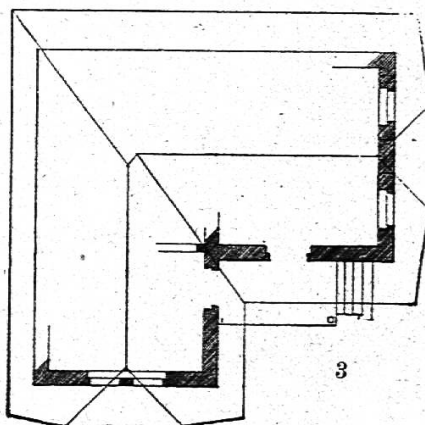
Fig. 2. — Le cours du Rhône d'Aire à Dardigny (canton de Genève).

sont chargés. Un tel instrument d'une simplicité surprenante a été imaginé récemment par un ingénieux professeur de dessin de Genève, M. Von Ziegler. En étudiant de très près la technique de la perspective, il est arrivé à la conviction qu'il serait possible

de transformer en mouvement mécanique toutes les opérations mathématiques auxquelles nous venons de faire allusion; puis,



passant de la théorie à la pratique, il réussit à construire l'appareil que nous présentons figure 1, auquel il donne le nom de « perspectiveur ». Nous l'avons vu à l'œuvre et nous avons été émerveillé de la facilité avec la-



quelle le premier venu peut s'en servir. Il nous semble que cette nouvelle invention est appelée à un grand succès à cause de la multiplicité des applications qu'elle peut recevoir. Etant donné un dessin géomé-



Fig. 3. — 1, 2, 3. Plans d'une villa utilisés pour la production de la fig. n° 4. — 4. Vue d'une villa obtenue par le perspectiveur d'après les plans des fig. 1, 2, 3.

tral quelconque, celui-ci sert à obtenir un dessin perspectif dans l'espace de quelques minutes, en sorte que, comme nous le disions

tout à l'heure, non seulement les ingénieurs et les architectes, mais encore les géographes et les peintres¹ pourront en tirer de réels

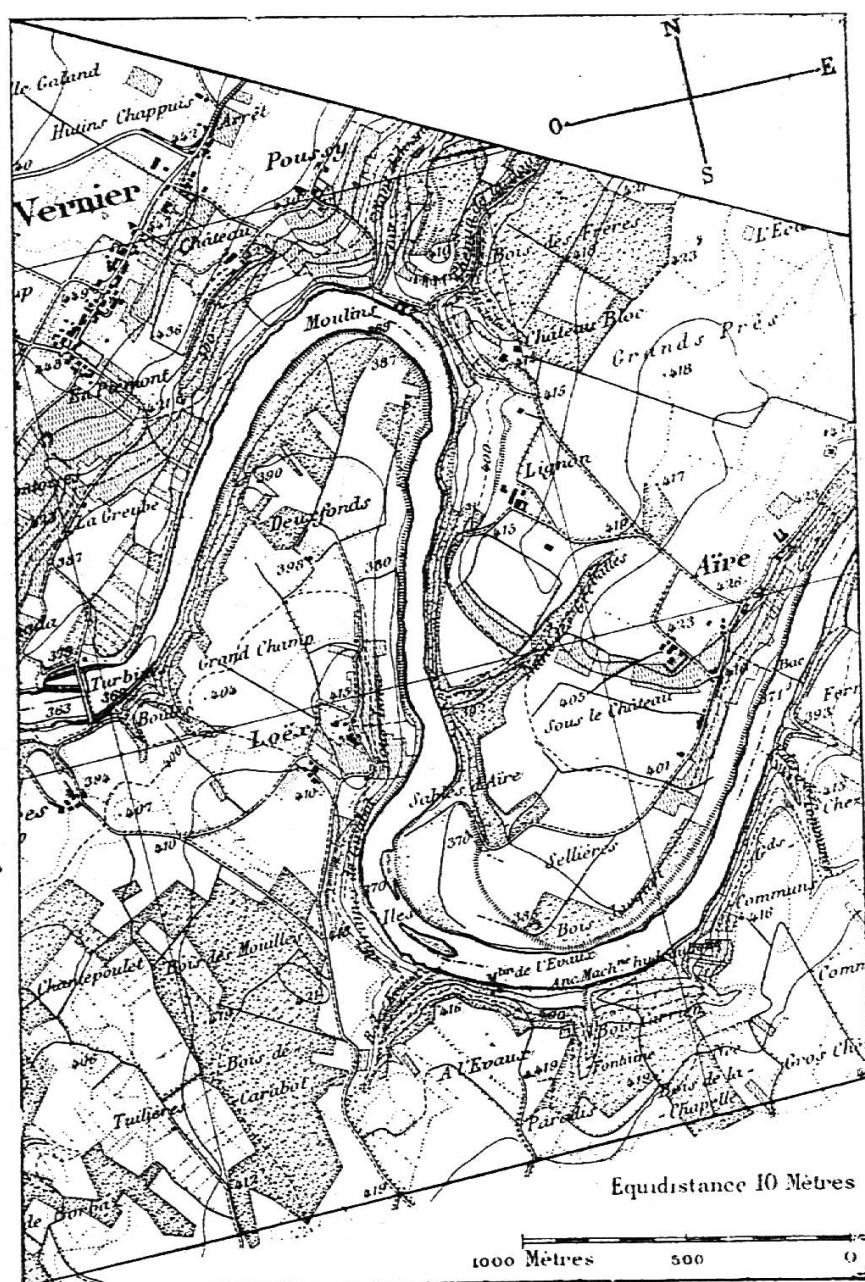


Fig. 4. — Reproduction partielle de la carte n° 430 (Vernier), de l'atlas Siegfried.

avantages, en l'appliquant aux objets infiniment divers de leurs études.

Il s'agit en somme, d'une sorte de pantographe qui, au lieu de reproduire exactement les dessins à plus grande ou plus petite échelle, les convertit de l'état géométral à l'état perspectif.

¹ Et nous ajouterons: les instituteurs et professeurs à tous les degrés (*Réd.*).

Ainsi, pour en donner deux exemples bien démonstratifs, voici (fig. 3, n° 4), la vue d'une villa obtenue au moyen des plans n°s 1, 2 et 3 de la même figure et le panorama d'une partie du cours du Rhône, dans le canton de Genève, (fig. 2) exécuté par le perspectiveur d'après la carte de l'atlas fédéral suisse de Siegfried dont une fraction est reproduite figure 4.

Chacun pourra juger d'après ces exemples de l'étendue des applications dont le perspectiveur est susceptible, sans que celui qui l'utilise soit astreint à autre chose qu'à un court apprentissage.

(*La Nature*)

E. YUNG.

CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — **La Pédagogique du Val-de-Ruz** a eu samedi dernier, 17 février courant, une assemblée à Chézard. De nombreuses institutrices ont bien voulu répondre à notre invitation en assistant à notre séance.

Après l'exécution de quelques chants populaires, M. P.-E. Renaud a donné, au premier degré de la classe de M. Bolle, une leçon fort instructive sur l'Algérie. Ce ne sont pas seulement les élèves qui furent captivés par tous les renseignements intéressants émaillant la leçon : chacun a pu en faire son profit.

Puis, M. Jérôme Marchand, en une improvisation brillante, nous expose ses vues sur les principaux événements historiques du XIX^e siècle. Après quoi M. Marchand provoque une discussion qui devient par moments un peu vive, mais qui reste fort intéressante et contribue à augmenter notre bagage historique. X.

VAUD. † **Félix Roy**. — Le regretté collègue qui vient de succomber à une méningite était né en 1851. Au printemps de 1870, il obtenait son brevet d'instituteur et en automne de cette même année, il était appelé à diriger l'école de Brethonnières, poste qu'il occupa jusqu'en 1883. A cette époque, il obtint une place dans son cher Vallorbe ; c'était pour lui la réalisation d'un désir qu'il caressait depuis longtemps. Ce désir était bien légitime : il ne comptait que des amis dans ce village natal où son père et son frère l'avaient précédé dans la carrière de l'enseignement. Cette deuxième étape de sa vie comptait 17 ans à peine, et il allait pouvoir se reposer lorsqu'il fut rapidement enlevé à l'affection des siens.

Félix Roy a été un bon pédagogue et un bon collègue ; doux, patient, modéré ; il était aimé de tous, petits et grands, enfants, maîtres et parents. Il laisse un souvenir béni dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

Mais si Félix Roy est regretté comme instituteur et comme collègue, il l'est encore davantage comme musicien et directeur de société. Il aimait passionnément la musique et dirigeait avec autant de talent que de modestie deux sociétés : la chorale *Persévérance*, qu'il avait fondée, et l'instrumentale, l'*Avenir*. Ces deux sociétés lui érigeront un modeste monument de reconnaissance.

La cérémonie funèbre a été touchante et imposante, la population tout entière y a pris part et, au moment solennel où la chorale a exécuté le beau chœur *Près d'une tombe*, beaucoup d'yeux se sont mouillés de larmes. M. Luquiens, instituteur à Juriens, a dit en termes émus ce qu'a été Félix Roy comme instituteur et comme citoyen.

Que la veuve en deuil et ses trois chers orphelins reçoivent l'hommage de notre profonde sympathie. J. P.

Mot de la fin.

Siboulot échange, avec un de ses amis, quelques apophtegmes mélancoliques sur la situation. — « Dans quel siècle vivons-nous ! clame désespérément l'ami.

— Heureusement, riposte Siboulot, que nous allons en changer bientôt. »

PARTIE PRATIQUE

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION D'APRÈS LE LIVRE DE LECTURE

INTRODUCTION (1^{er} exercice).

Fénelon, archevêque de Cambrai, aussi illustre par la sainteté de sa vie que par son génie, avait été chargé de l'éducation d'un jeune prince, le duc de Bourgogne. Il composa pour l'instruction de son élève un livre de fables, parmi lesquelles on remarque :

L'ourse et le petit ours (*Trésor de l'écolier*, page 2),

La patience et l'éducation corrigent bien des défauts.

Une ourse avait un petit ours qui venait de naître. Il était horriblement laid. On ne reconnaissait en lui aucune figure d'animal : c'était une masse informe et hideuse. L'ourse, toute honteuse d'avoir un tel fils, va trouver sa voisine, la corneille, qui faisait grand bruit par son caquet sous un arbre. « Que ferai-je, lui dit-elle, ma bonne commère, de ce petit monstre ? J'ai envie de l'étrangler. » — Gardez-vous-en bien, dit la causeuse : j'ai vu d'autres ourses dans le même embarras que vous. Allez, léchez doucement votre fils ; il sera bientôt joli, mignon et propre à vous faire honneur. — La mère crut facilement ce qu'on lui disait en faveur de son fils ; elle eut la patience de le lécher longtemps. Enfin, il commença à devenir moins difforme, et elle alla remercier la corneille en ces termes : « Si vous n'eussiez modéré mon impatience, j'aurais cruellement déchiré mon fils, qui fait maintenant tout le plaisir de ma vie. »

Oh ! que l'impatience empêche de biens et cause de maux !

FÉNELON.

Une fable est un petit récit, un petit drame, en vers ou en prose, dans lequel on fait agir et parler des animaux dans le but d'instruire les hommes.

2^{me} exercice : *Lecture de la fable par le maître.*

3^{me} exercice : *Catéchisation, phrase par phrase, puis explication des mots difficiles, comme : patience, éducation, défaut, laid, informe, commère, monstre, etc.*

4^{me} exercice : *Développement de la morale.*

La morale d'une fable est une règle de conduite dans les affaires de la vie. Dans cette fable, contrairement à l'usage, la moralité est exprimée deux fois, au commencement et à la fin. Demander aux élèves s'ils connaissent une fable de La Fontaine qui offre une disposition tout à fait analogue. Cette fable est intitulée : *Le lion et le rat*. Au commencement la moralité est : *Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde ; on a souvent besoin d'un plus petit que soi*. La moralité de la fin : *Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage*, est identique à la conclusion de Fénelon : *Oh ! que l'impatience empêche de biens et cause de maux*.

5^{me} exercice : *Lecture de la fable par les élèves.*

6^{me} exercice : *Compte rendu oral par les élèves.*

7^{me} exercice : *Grammaire.*

a) Analyser logiquement : *L'ourse, toute honteuse, etc.*

b) Analyser grammaticalement : *La patience et l'éducation, etc.*

c) Expliquer : *toute honteuse et tout honteux.*

d) Règle de tout.

e) Conjuguer les verbes *naître, faire, voir, croire, aller* aux temps les plus scabreux.

f) Homonymes : *ourse, ourse, ours ; — laid (e), lait, legs, les, etc.*

g) Familles de mots : *patience, éducation, etc.*

h) Paronymes : *informe et uniforme ; informe et difforme.*

SUJET D'IMITATION (Devoir écrit).

Le jeune précepteur et son élève.

Un jeune précepteur avait un élève qu'on venait de confier à ses soins. Cet enfant, bien que sorti d'une des familles les plus nobles du pays, avait les vices les plus dangereux : menteur, paresseux, hautain et opiniâtre. Il se révoltait sans cesse contre l'autorité de son gouverneur et lui causait ainsi tous les jours de nouveaux chagrins. De guerre lasse, ce dernier va trouver Fénelon, sachant bien que la porte du saint archevêque était ouverte à tous ceux qui avaient besoin d'un bon conseil, quel que fût leur rang dans la société. « Monseigneur, lui dit-il, j'ai un élève qui fait mon désespoir ; malgré toutes les peines que je prends pour lui, il m'est impossible de former son esprit à la science ni son cœur à la vertu ; il est sourd à mes instructions et rebelle à mes avis. J'ai envie de renoncer à la tâche si ingrate de faire son éducation. » — Gardez-vous en bien, répliqua l'archevêque, et ne vous condamnez pas vous-même à perdre le fruit de vos peines. Ayez patience avec votre élève ; faites appel aux bons sentiments qu'il a encore en lui ; parlez doucement à son cœur et bientôt vous le verrez changer. — Le précepteur crut facilement ce qu'on lui disait en faveur de son élève, car il l'aimait, malgré ses défauts, et à partir de ce moment il redoubla de patience envers lui. Un changement salutaire ne tarda pas à se produire dans le caractère de ce dernier, et il devint tout le contraire de ce qu'il avait été. Le précepteur alla remercier Fénelon en ces termes : « Si vous n'eussiez modéré mon impatience, j'aurais imprudemment congédié mon élève qui fait à présent ma joie et mon bonheur. »

NB. Donner le sujet en deux fois.

8^{me} exercice : Réflexions. Instruire et élever un enfant est une tâche longue et pénible. Pour y réussir, le maître a besoin d'une activité continue et d'une patience à toute épreuve. Les élèves doivent, de leur côté, obéir à ses ordres, l'aimer et éviter avec soin tout ce qui pourrait lui faire de la peine.

Courtételle (Jura Bernois).

A. GOGNIAT.

Le chat.

PLAN. — 1. Le chat a su conserver sa liberté. — 2. A ses heures, il redevient sauvage. — 4. Le chat dans la maison. — 4. Sa réputation, autrefois et aujourd'hui.

DÉVELOPPEMENT

De tous les animaux qui, par leur contact avec l'homme, ont perdu leur sauvagerie, le chat est le seul qui ait su conserver sa liberté. Il a voulu être l'ami de l'homme, non son esclave. Il n'a pu être ni tenu en laisse, ni soumis à aucun travail. Il poursuit les souris, sans doute ; mais elles font son régal. Du reste, il chasse pour son compte, tout comme le tigre dans les jungles de l'embouchure du Gange, et le jaguar dans les forêts tropicales de l'Amérique du Sud. Tandis que le chien rapporte le gibier à l'homme dont il est l'esclave plutôt que le compagnon, le chat mange le produit de sa chasse ; en échange de sa nourriture et de son logement, il n'offre à son maître que son amitié.

Du reste, le chat sait, à ses heures, se soustraire à cette civilisation pour rentrer dans la sauvagerie de ses ancêtres. Que de fois ne l'ai-je pas entendu, la nuit, lorsque, dans le galetas, il faisait la chasse aux rats ! C'étaient alors des cris rauques, des courses effrénées et des combats bruyants.

Quand le jour reparait, il reprend sa douceur ordinaire. Il faut voir avec quelle gentillesse et quelle grâce il lape, de sa jolie langue rose, une soucoupe de lait, ou lorsque, se servant de ses ongles acérés et de ses dents aiguës, il ronge un os qu'on lui a donné. Et qu'il est agréable de le voir, pendant les repas, arrondir son dos et dresser sa queue pour venir se frôler aux jambes des convives, ou

s'accrocher à leurs habits en jetant sur eux un regard de supplication ! Quant à moi, chaque fois que je vois un chat agir de cette façon, il me semble voir un bébé, qui, de la même manière, tire la robe de sa mère, en disant, de sa douce voix enfantine : « M'ma, de la viande », ou bien : « M'ma,oudrais du gâteau ! »

Autrefois, on n'aimait guère le chat. Aussi, l'on disait couramment qu'il ne s'attachait pas aux personnes ; on le considérait volontiers comme sournois, perfide et hypocrite. On n'a qu'à lire quelque fable de La Fontaine, ou la description désobligeante qu'en fait le grand Buffon, pour se faire une idée de la triste réputation du chat aux dix-septième et dix-huitième siècles. De nos jours, on s'est pris à l'aimer : des hommes de lettres célèbres, Victor Hugo, Sainte-Beuve, Théophile Gautier l'ont admis dans leur intimité ; on l'a traité mieux, et en l'aimant on n'a pas été étonné de le voir reconnaissant, s'attachant fort bien aux personnes qui le soignent et le caressent, et aimant mieux répondre à nos agaceries par la patte de velours que par les coups de griffe.

Quant à moi, dans mes soirs d'hiver, tandis qu'au dehors la neige tombe et le vent souffle, j'aime à entendre se mêler au gai pétilllement du feu le ronflement sonore d'une belle chatte blanche, et le faible ronron de son petit, couché près d'elle.

H. JATON.

LECTURES

Le retour à la maison paternelle.

Un triste matin de mars, au lever incertain d'un jour brumeux, je revins frapper à la porte de ma maison chérie... Je tombai dans les bras de ma vieille mère qui tremblait d'émotion et de surprise... Après les premiers moments, une impression de tristesse succède à la joie ; un serrement de cœur se mêle au charme du retour : des années ont passé depuis le départ ; on regarde ceux que l'on chérit : le temps a laissé sur eux des traces, on les trouve vieillis... Heureux encore s'il n'y a point de place vide...

Pourtant, qu'on est bien au foyer ! quelle joie de les revoir tous, y compris les vieux serviteurs qui ont veillé sur votre enfance ; de retrouver les douces coutumes oubliées, les bonnes soirées d'hiver d'autrefois, et comme, au coin du feu, l'Océanie semble un rêve singulier !

P. LOTI.

La femme économe.

Femme économe est un trésor, dit le proverbe. Il est sans doute peu de maximes d'une vérité plus profonde et plus fréquemment démontrée par l'expérience. C'est l'économie de la femme qui fait l'aisance et le bien-être d'un ménage. Vainement l'homme travaille et gagne de l'argent ; si la femme ne sait régler la dépense, la gêne est toujours dans la maison. Au contraire, on est étonné des ressources qu'une femme économe et soigneuse peut tirer du plus modeste revenu. Mais l'économie ne s'impose pas, elle suppose les habitudes prises de bonne heure et passées, comme on dit, à l'état de seconde nature. C'est donc dès l'enfance qu'il faut travailler à acquérir cette précieuse qualité, car l'économie, qui ne paraît être que la règle de notre dépense, consiste avant tout à régler nos désirs et notre vie.

Le bouquet de violettes.

Une marchande de bouquets était installée sur la place de la ville. A ses côtés, se trouvait un vieillard aveugle. Une jeune fille d'une dizaine d'années passe. Elle voit les petits bouquets de violettes, qu'au printemps et en automne une longue tradition livre pour un sou. Elle en prend un, piqué dans la mousse, et

en respire le pénétrant parfum, en jetant un décime sur la table. — Rendez-moi un sou, dit-elle. — C'est deux sous, répond assez cavalièrement la marchande. — Deux sous ! s'écrie l'enfant choquée ; puis, après l'avoir de nouveau respiré comme dans un adieu de regrets, elle replante le petit bouquet dans la mousse, reprend fièrement ses deux sous, et... elle les jette dans le chapeau de l'aveugle, réalisant trois actes à la fois dans ce mouvement spontané : une leçon à l'avidité de la marchande, une charité charmante et un triomphe sur sa sensualité. L'enfant semblait dire, en s'en allant toute gaie : Je ne suis pas assez riche pour m'accorder un plaisir si coûteux. CADOU DAL.

MAXIME : Une chose qui coûte peu est trop chère si elle est inutile.

RÉCITATION

Pourquoi.

Mon oncle, demandait René,
Pourquoi donc Dieu m'a-t-il donné
Une bouche et deux oreilles,
Qui sont tout à fait pareilles ?...
— C'est pour que mon malin neveu
Ecoute bien et parle peu.

Mme A. COUPEY.

Le paresseux.

Paul n'a pas commencé sa page d'écriture.
L'heure du repos sonne, il s'apprête à partir.
Il serre son cahier bien vite et se figure,
Très satisfait de lui, qu'il n'a plus qu'à sortir.
— Paul, dit l'instituteur, l'arrêtant au passage,
Puisque tu n'as rien fait, tu dois être dispos.
Tes camarades ont terminé leur ouvrage :
Travaille, fais comme eux, mérite ton repos !

O. AUBERT.

EXAMENS D'ADMISSION AUX ECOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD EN 1899

COMPOSITION

GARÇONS : *Où aimeriez-vous mieux passer votre vie ? à la ville ou à la campagne ?*

FILLES : *L'enfant gâté.*

DICTÉES

Garçons.

Les campagnes vaudoises.

La culture de la vigne est l'orgueil du paysan vaudois.

Depuis un demi siècle, elle n'a cessé de se perfectionner. Aux temps d'autrefois, les ceps croissaient en désordre, mêlés à des légumes ; le grain était petit, les grappes chétives.

Aujourd'hui, le vigneron a renouvelé les espèces et les améliore par une épuración incessante ; il prodigue l'engrais, et le sol, réchauffé, donne d'abondantes récoltes. Mais le travail est dur ; il embrasse toute la belle saison.

Dès le mois d'avril, l'animation règne dans le vignoble ; on aperçoit partout les têtes des travailleurs se lever et se courber ; les coups du fossoir résonnent comme de grands diapasons ; il faut rompre le sol, le reverser, le fumer, tailler la vigne. A cette première culture succèdent une deuxième et une troisième ; puis vient le travail des effeuilleuses, jeunes filles aux doigts agiles ; ces opérations se succèdent jusqu'en automne. Pendant ce temps, le raisin grossit ; en août et en

septembre, il prend une belle couleur ambrée ; la pellicule extérieure se dilate, s'assouplit ; chaque grain se gonfle et coudoie le grain voisin ; en octobre si le soleil a de la force, le raisin se colore d'une teinte cuivrée.

De tous côtés, on entend résonner le bruit des marteaux ; les vigneronns préparent les futailles. Le jour de la vendange venu, toute la famille est sur pied ; hommes, femmes, enfants se placent en ligne et procèdent au dépouillement des ceps ; le char de la vendange, tiré par des bœufs, stationne sur la route, une ancienne voie romaine.

Filles.

Un jour de marché.

Une rumeur plus matinale que le bruit quotidien annonce le jour du marché ; ce sont des légumes qui roulent dans des brouettes, qu'on porte dans des corbeilles, et qu'on va étaler au coin d'une rue, ou au bout d'une allée, pour séduire les regards de la cuisinière ; ce sont les boutiques qui s'ouvrent plus tôt que de coutume pour recevoir les premiers villageois qui arrivent sur notre place, et vendent des marchandises avant que le grand jour en fasse ressortir les moindres défauts, ou que l'acheteur ait les yeux bien ouverts pour les découvrir ; c'est le babil des diligentes fermières qui, comme la *Perrette* de la Fontaine, bâtissent des châteaux en Espagne sur la vente de leurs denrées ; c'est l'étonnement du jeune paysan qui, pour la première fois, arrive de son village ; ce sont enfin les ânes, trainant le petit char des laitières, et qui, charmés de voir déjà les routes animées, font retentir les airs de leurs accents saccadés et sonores.

Déjà les rues sont obstruées de sémillantes acheteuses marchandant beaucoup pour elles, un peu pour leurs maîtres, et le bras passé dans l'anse de leur panier. Mille propos différents se heurtent et se croisent ; le vendeur prône ses produits, l'acheteur les déprécie. Et des mains plus ou moins propres passent du beurre au fromage et vice-versa. Bientôt les paniers s'aplatissent sur les hanches, l'osier crie et fléchit ; le peuple féminin s'agglomère, se heurte, se presse, se coudoie ; on marche sur des légumes, on écrase des œufs, le pied glisse sur des pommes, on enjambe cardons et choux-fleurs ; au milieu de tout ce tintamarre, des soubrettes, ravies de rencontrer des amies, des parentes ou des cousins, se mettent à jaser comme des pies au milieu de la rue et gênent en pure perte la circulation.

PETIT-SENN.

PROBLÈMES

Garçons.

1. Un bec de gaz brûle par heure 119 l. de gaz. On sait que pour fabriquer 2057 l. de gaz, il faut 11 kg. de houille. Combien de kg. de houille faudra-t-il pour fabriquer le gaz nécessaire à l'alimentation de 748 becs pendant les 4 premiers mois de l'année 1899, chaque bec étant allumé pendant 6 heures ?

Réponse : 342 720 kg.

2. Une pièce de drap mesurait 47 m. On en a vendu la moitié avec un gain de f. 2, 80 par mètre, les $\frac{2}{5}$ avec un gain de f. 2,40 par mètre. Combien faudra-t-il gagner par mètre sur le reste pour faire un gain total de f. 123,14 ?

Réponse : f. 2,60.

3. Pour transporter un quintal suisse de marchandises à une distance d'une lieue suisse, on payait autrefois f. 0,0225. Combien payera-t-on proportionnellement pour transporter 5, 6 quintaux métriques à 120 km. (le quintal suisse valait 100 livres, la livre valait 500 grammes, la lieue suisse valait 16 000 pieds et le pied 0,3 m.) ?

Réponse : f. 6,30

Filles.

1. Un train qui fait 19 865 m. en 29 minutes a parcouru une certaine distance en 6 h. 20 minutes. Un second train a parcouru la même distance en faisant 21 850 m. en 33 minutes. Ces deux trains étant arrivés à la même heure à leur destination, combien de temps le 2^e est-il parti après le 1^{er} ?

Réponse : 1 h. 46 minutes après le 1^{er}.

2. Avec les $\frac{6}{7}$ de la toile que j'ai achetée, j'ai pu faire $1\frac{2}{3}$ douz. de chemises. Pour chaque chemise j'ai employé 3,6 m. de toile. Le reste de la toile a été revendu avec un gain par mètre égal aux $\frac{4}{5}$ du prix d'achat et cette vente m'a rapporté f. 25 92. Combien ai-je acheté de mètres et quel était le prix d'achat du mètre ?

Réponse : 84 m. ; f. 1 20 le m.

3. Une locomotive a dépensé en un jour pour f. 223,56 de charbon à raison de f. 45 la tonne. On sait qu'elle brûle 368 kg. de charbon par heure et qu'elle a parcouru une distance totale de 563,625 km. On demande quel chemin elle parcourt en 1 heure ?

Réponse : 41,750 km.

COMPTABILITÉ

Degré intermédiaire.

Ce que coûtent les mauvaises habitudes.

On entend chaque jour des gens se plaindre de ne pouvoir « nouer les deux bouts ». Dans ce nombre, beaucoup ne doivent leurs embarras financiers qu'à de *mauvaises habitudes*. Ils se ruinent sans même s'en apercevoir, car ils oublient que les petites dépenses répétées finissent par faire de grandes sommes. Tel est le cas du père de famille Marcel, qui se croit pourtant un homme rangé.

Chaque matin, il boit un petit verre d'eau-de-vie de f. 0,10 ; à midi, il s'ingurgite régulièrement une absinthe de f. 0,15 : après son diner, il déguste, en compagnie de quelques amis, un café avec liqueur qui lui coûte f. 0,30. A 6 heures, lorsqu'il quitte l'atelier, il avale, avant de regagner son domicile, une chope de bière de f. 0,20. Enfin, au lieu de passer la veillée chez lui, il préfère jouer aux cartes au cabaret, ce qui lui occasionne une nouvelle dépense de f. 0,45 pour le demi-litre de vin qu'il absorbe.

Marcel n'est pas ce qu'on appelle un *fumeur enragé*. Il lui faut cependant chaque jour 3 cigares de f. 0,05. Toutes les semaines, il achète deux paquets de cigarettes de f. 0,25 et une boîte d'allumettes de f. 0,05. Il lui faut, en outre, tous les mois, pour sa pipe, 750 g. de tabac à f. 1,65 le kg.

Enfin, chaque quinzaine, lorsqu'il a reçu *la paie*, Marcel s'accorde un petit souper qui lui revient à f. 1,75.

Etablissez le compte de ce que Marcel dépense ainsi, inutilement, chaque année. Vous comprendrez alors pourquoi il a de la peine à *nouer les deux bouts* et pourquoi il n'a jamais pu s'ouvrir un carnet à la Caisse d'épargne.

Ce que coûtent chaque année à Marcel ses mauvaises habitudes.

1899		Fr.	Ct.
	Eau-de-vie, 365 petits verres à fr. 0.10	36	50
	Absinthe, 365 verres à fr. 0.15	54	75
	Café avec liqueur, 365 tasses à fr. 0.30	109	50
	Bière, 365 chopes à fr. 0.20	73	—
	Vin, 365 demi-litres à fr. 0.45	164	25
	Cigares, 1095 à fr. 0.05	54	75
	Cigarettes, 104 paquets à fr. 0.25	26	—
	Allumettes, 52 boîtes à fr. 0.05	2	60
	Tabac pour la pipe, 9 kg. à fr. 1.60.	14	40
	Soupers, 26 à fr. 1.75	45	50
	Total Fr.	581	25

F. MEYER.

ARITHMÉTIQUE

III

PROPRIÉTÉ CARACTÉRISTIQUE DE LA DIVISION. — Les 2 principes précédents une fois connus, l'acquisition de la propriété caractéristique de la division se fera sans difficulté.

Examinons ce qui se passe lorsqu'on multiplie par le même nombre le dividende et le diviseur.

$$\begin{array}{l} 72 : 2 = 36 \\ 45 : 5 = 9 \\ 108 : 9 = 12 \\ 42 : 6 = 7 \\ 63 : 7 = 9 \\ 175 : 25 = 7 \\ 64 : 4 = 16 \end{array}$$

$$\begin{array}{l} 144 : 4 = 36 \\ 90 : 10 = 9 \\ 216 : 18 = 12 \\ 126 : 18 = 7 \\ 189 : 21 = 9 \\ 700 : 100 = 7 \\ 256 : 16 = 16 \end{array}$$

Que constatez-vous ?

— Les quotients des divisions de droite sont les mêmes que ceux des divisions de gauche.

Autrement dit, en multipliant le dividende et le diviseur par un même nombre, on n'a pas changé la valeur du résultat de la division.

Vérification sur d'autres exemples.

Il ressort aussi du tableau que nous avons sous les yeux que le quotient reste le même quand on *divise* le dividende et le diviseur par un même nombre.

Vérification sur de nouveaux exemples.

Nous arrivons donc à la règle suivante, dont nous aurons à nous servir souvent :

Le résultat d'une division ne change pas quand on multiplie ou divise par un même nombre le dividende et le diviseur.

DÉMONSTRATION PAR DÉDUCTION. — Cette règle se rattache-t-elle aux principes que nous connaissons déjà ? (On rappelle ces deux principes).

Soit la division :

$$54 : 3 = 18$$

Quand je multiplie le dividende par 2, le quotient est multiplié par 2 ; on a

$$108 : 3 = 36$$

Si maintenant je multiplie le diviseur par 2, sans toucher au nouveau dividende, le nouveau quotient est divisé par 2 et il doit par conséquent redevenir ce qu'il était auparavant. On a en effet

$$108 : 6 = 18$$

Le raisonnement serait le même si, au lieu de multiplier le dividende et le diviseur par 2, on les multipliait par 3, par 4, etc..., par un nombre quelconque.

La propriété que nous venons de voir est donc la conséquence directe de celles que nous avons étudiées précédemment.

Applications.

$$\begin{array}{l} 85 : 5 = 17 \\ 115 : 5 = 23 \\ 145 : 5 = 29 \\ 275 : 5 = 55 \end{array}$$

Etc., etc.

Remarque.

$$\begin{array}{r} 5784 : 25 = 231 \\ 78 \\ 34 \\ 9 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 23136 : 100 = 231 \\ 36 \end{array}$$

$$4748 : 18 = 263$$

114
68
14

$$2374 : 9 = 263$$

57
34
7

Le reste de la division primitive n'est pas le même que celui de la division transformée. Pour déterminer le premier au moyen du second, il faut diviser ou multiplier le reste obtenu à l'opération transformée par le nombre par lequel on a multiplié ou divisé les 2 termes de l'opération primitive.

Applications de la propriété caractéristique de la division.

Degrés intermédiaire et supérieur.

Calcul écrit :

$$149 : 300 = 1,49 : 3 = 0,4966 \dots$$

$$448 : 700 = 4,48 : 7 = 0,64$$

$$794 : 1100 = 7,94 : 11 = 0,7218 \dots$$

$$156 : 1300 = 1,56 : 13 = 0,12$$

$$204 : 1700 = 2,04 : 17 = 0,12$$

$$945 : 1900 = 9,45 : 19 = 0,4973 \dots$$

$$4948 : 2300 = 49,48 : 23 = 2,1513 \dots$$

$$918 : 27000 = 0,918 : 27 = 0,034$$

$$729 : 15 = 1458 : 30 = 145,8 : 3 = 48,6$$

$$203 : 35 = 406 : 70 = 40,6 : 7 = 5,8$$

$$928 : 45 = 1856 : 90 = 185,6 : 9 = 20,622 \dots$$

$$7914 : 55 = 15828 : 110 = 1582,8 : 11 = 143,89090 \dots$$

$$528 : 75 = 2112 : 300 = 21,12 : 3 = 7,04$$

$$217 : 75 = 868 : 300 = 8,68 : 3 = 2,8933 \dots$$

$$784 : 175 = 3136 : 700 = 31,36 : 7 = 4,48$$

$$945 : 175 = 3780 : 700 = 37,8 : 7 = 5,4$$

$$1080 : 225 = 4320 : 900 = 43,2 : 9 = 4,8$$

$$639 : 225 = 2556 : 900 = 25,56 : 9 = 2,84$$

$$324 : 1,5 = 648 : 3 = 216$$

$$92 : 1,5 = 184 : 3 = 61,333 \dots$$

$$84 : 3,5 = 168 : 7 = 24$$

$$119 : 3,5 = 238 : 7 = 34$$

$$98 : 5,5 = 196 : 11 = 17,8181 \dots$$

$$351 : 6,5 = 702 : 13 = 54$$

$$102 : 4,25 = 408 : 17 = 24$$

$$116 : 7,25 = 464 : 29 = 16$$

$$837 : 3,1 = 8370 : 31 = 270$$

$$1615 : 1,7 = 16150 : 17 = 950$$

$$98 : 0,33 = 9800 : 33 = 296,9696 \dots$$

$$148 : 0,009 = 148000 : 9 = 16444,44 \dots$$

$$42,5 : 8,5 = 85 : 17 = 5$$

$$46,5 : 15,5 = 93 : 31 = 3$$

$$35,412 : 7,8 = 177,06 : 39 = 4,54$$

$$15,228 : 4,7 = 152,28 : 47 = 3,24$$

$$8,84 : 5,125 = 70,72 : 41 = 1,7248 \dots$$

$$620,5 : 9,125 = 4964 : 73 = 68$$

LUCIEN BAATARD.

A NOS LECTEURS — Afin de faciliter l'expédition, nous prions nos abonnés d'indiquer le numéro de leur bande d'adresse lorsqu'ils en demandent le changement.

2^e Cours d'instruction pour maîtres de dessin pour la Suisse romande.

Il sera donné, à l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg, du 17 avril au 11 août 1900, un deuxième cours d'instruction destiné à former des **maîtres de dessin technique pour les cours professionnels.**

Le programme comprend l'étude des formes ornementales, les éléments des projections, la technologie générale, la technologie spéciale (matériaux de construction, métaux, bois), le dessin technique du bâtiment, pour menuiserie et pour mécanique.

 Il sera ouvert un nouveau cours avec le programme du 1^{er} cours (de 1899) et comprenant: éléments des projections, dessin à main levée, dessin d'ornement, étude des formes ornementales et méthodologie du dessin, dessin professionnel pour les arts industriels, histoire de l'art et étude des styles et des couleurs, modelage, perspective linéaire.

La Confédération accordera à chaque participant une subvention égale à celle qu'il recevra de son canton.

On peut obtenir le programme de ces deux cours d'instruction et tous les renseignements désirables auprès de la direction de l'Ecole des Arts et Métiers, à Fribourg, où les inscriptions seront reçues jusqu'au 31 mars.



Musée pédagogique, Fribourg.

Le catalogue de la Bibliothèque et des collections du Musée a paru en novembre 1899. Il comprend, pour les collections, plus de 2000 numéros et près de 6000 vol. pour la Bibliothèque.

Ce catalogue sera adressé **gratuitement** à toute autorité scolaire et à tout membre du corps enseignant qui le demandera. Le service de la bibliothèque et des objets faisant partie des collections, est **gratuit** et les envois jouissent de la franchise postale jusqu'à concurrence de 2 kilos.

Fribourg, le 7 janvier 1900.

La Direction du Musée pédagogique.



INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ÉCOLES NORMALES

Examens de brevet.

Ces examens sont fixés comme suit :

1^o Examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement des travaux à l'aiguille, le **mercredi 21 mars**.

2^o Examens du brevet de capacité pour l'enseignement dans les classes enfantines, du **jeudi 22 au mardi 27 mars** ;

3^o Examens du brevet de capacité des aspirants et aspirantes à l'enseignement primaire, du **mercredi 28 mars au samedi 7 avril**.

Les aspirants et aspirantes **non élèves des Ecoles normales** doivent s'adresser par écrit au Département de l'instruction publique et des cultes, service des cultes, avant le **19 mars**, et joindre à leur demande un acte de naissance et un certificat d'études.

Le **règlement** et l'**horaire** de ces examens seront envoyés sur demande par le directeur des Ecoles normales.

Lausanne, le 15 février 1900. Département de l'instruction publique et des cultes.

ÉCOLES NORMALES

Examens d'admission.

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après dans le bâtiment de l'Ecole des garçons (**Cité**) :

a) pour la **IV^e classe des garçons**, les mardi et mercredi 10 et 11 avril ;

b) pour la **III^e classe des filles**, les mercredi et jeudi 11 et 12 avril.

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer au directeur soussigné, **avant le 4 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

a) Un acte de naissance (les étrangers au canton y joindront leur acte d'origine) ;

b) Un certificat de vaccination ;

c) Un témoignage de bonnes mœurs délivré par la municipalité du domicile ;

d) Un engagement de desservir, pendant trois ans au moins, une école publique dans le canton, après l'obtention du brevet de capacité.

Les aspirants qui, en cas d'admission, désirent être mis au bénéfice des **bourses** accordées par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Il y a huit catégories de bourses variant de **50 à 400 fr.**, par fractions de 50 fr.

En outre, les jeunes gens qui se vouent à la carrière de l'enseignement sont assurés d'une pension de retraite calculée, pour les instituteurs, sur la base du $2\frac{1}{7}\%$ et, pour les institutrices, du $2\frac{2}{3}\%$ du traitement minimum légal multiplié par 30, soit une pension de fr. **900** pour les instituteurs et de fr. **720** pour les institutrices.

Pour être admis, les aspirants doivent être âgés de **15 ans** au minimum et les aspirantes de **16 ans** dans l'année courante ; être exempts d'infirmités qui pourraient être préjudiciables aux fonctions de l'enseignement et subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés à l'école primaire, dans les limites du **programme d'admission**. Ce programme sera envoyé sur demande par M. F. GUËX, directeur à Lausanne.

Lausanne, le 15 février 1900. Département de l'instruction publique et des cultes.

PENSIONNAT

A vendre ou à louer une jolie propriété à proximité d'un débarcadère du lac de Neuchâtel, rive vaudoise. — Clientèle assurée pour commencer. — Conditions très favorables.

S'adresser à M. Cornamusaz, chef d'institut, à Trey, (Vaud) ou au notaire Pidoux à Payerne.

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

Escaliers-du-Marché, 23

— **LAUSANNE** —

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

SAISON D'HIVER

Confections pour Messieurs et Jeunes Gens

Grand assortiment

de Vêtements complets depuis les prix les plus bas.

Pardessus. — Manteaux flotteurs. — Pélerines.

Gilets de chasse.

Tricots vaudois. — Caleçons. — Camisoles.

Confection sur mesure travail soigné.

Grand choix de draperie en tout genre chez

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets
75, 85 à 130 fr.

Lits fer, complets
38, 48 à 68 fr.

Garde-robes massives
100, 115 à 125 fr.

Garde-robes sapin
50, 60 à 75 fr.

Lavabos-commode marbre
55, 65 à 75 fr.

Lavabos simples, marbre
22, 25 à 45 fr.

Armoires à glace,
120 à 180 fr.

Commodes massives
50 à 75 fr.

Ameublements de salon,
Louis XV 140 à 350 fr.

Ameublements de salon,
Louis XIV 350 à 550 fr.

Ameublements de salon,
Louis XVI 380 à 580 fr.

Canapés divers
20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,

LAUSANNE, PLACE CENTRALE

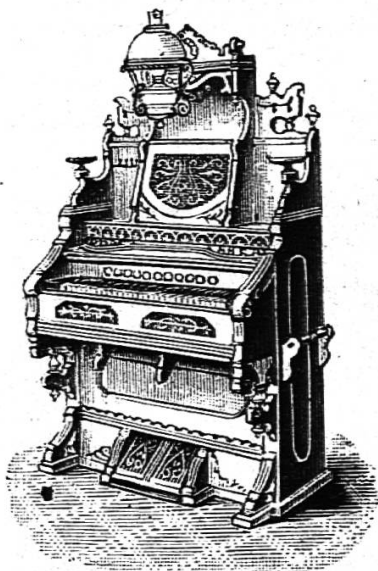
Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

Foetisch Frères

Facteurs de Pianos et Harmoniums

LAUSANNE et VEVEY

Maison de confiance, fondée en 1804



HARMONIUMS

de tous systèmes et de qualité supérieure, de France, Allemagne et Amérique. Représentants des célèbres harmoniums Schiedmayer, Hinkel, Thuringia, Mason-Hamelin, etc. — Modèles pour écoles à partir de 100 fr. Fort escompte au comptant ou paiements à termes mensuels ou trimestriels.

Occasions très avantageuses:



3 harmoniums remis à neuf, savoir :

Alexandre,	18 registres,	6 jeux,	pour 500 francs
Debain,	13	» 2 »	» 250 »
Rodolphe,	10	» 2 »	1 générateur à
			transposition, pour 250 francs.

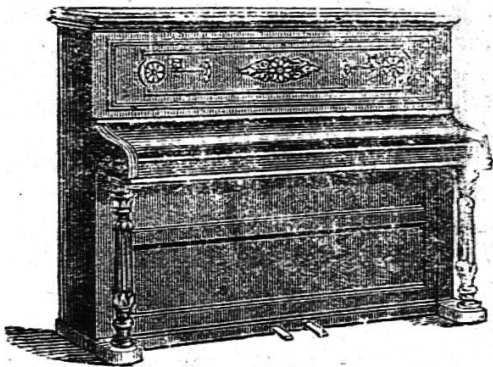
Grand Choix de Pianos

Marques de tout premier choix.

Magnifiques pianos, à cordes croisées, cadre en fer, clavier ivoire, à partir de 650 francs.

Pianos d'occasion, depuis fr. 300.

Echange — Location — Vente à termes.



**Atelier spécial pour
Réparations**

Nouveautés chorales — Grand succès

COLO-BONNET :	<i>Pour les Petits,</i>	chœur à 4 voix d'hommes.
»	<i>Pour la Patrie,</i>	» » »
»	<i>Chœur Patriotique suisse,</i>	» » »

Lausanne. — Imprimerie Ch. Viret-Genton.

XXXVI^{me} ANNÉE — N° 11.

LAUSANNE — 17 mars 1900.



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

FRANÇOIS GUEX, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

ALEXIS REYMOND, instituteur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

MARIUS PERRIN, adjoint, La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, professeur.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue

FRIBOURG : A. Perriard, inspecteur scolaire, Belfaux.

VALAIS : U. Gaillard, inst., St-Barthélemy.

VAUD : E. Savary, instituteur Chalet-à-Gobet.



PRIX
de
l'abonnement

Suisse,
5 fr.

Etrang
fr. 7.50

On peut
s'abonner et
remettre
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT
Lausanne.

Tout ouvrage dont L'ÉDUCATEUR recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte rendu, s'il y a lieu. — Prix des annonces : 30 centimes la ligne,

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.		Valais.	
MM. Baatar , Lucien, prof.,	Genève.	M. Blanchut , F., inst.,	Collonges.
Rosier , William, prof.,	Genève.	Vaud.	
Grosgrin , L., inst.,	Genève.	MM. Cloux , F.,	Essertines.
Pesson , Ch., inst.	Genève.	Dériaz , J.,	Dizy.
Jura Bernois.		Cornamusaz , F.,	Trey.
MM. Chatelain , G., inspect.,	Porrentruy.	Rochat , P.,	Yverdon.
Mercerat , E., inst.	Sonvillier.	Jayet , L.,	Lausanne.
Duvoisin , H., direct.,	Delémont.	Visinand , L.,	Lausanne.
Schaller , G., direct.,	Porrentruy.	Failetta , G.,	Gimel.
Gylam , A., inspecteur.	Corgémont.	Lambert , T.,	Concise.
Baumgartner , A., inst.,	Bienne.	Briod , E.,	Fey.
Neuchâtel.		Martin , H.,	Mézières.
MM. Thiébaud , A., inst.,	Locle.	Suisse allemande.	
Grandjean , A., inst.,	Locle.	M. Fritsch , Fr., président	
Brandt , W., inst.,	Neuchâtel.	du <i>Schweiz. Lehrerverein</i> ,	Zurich.
Fribourg.			
M. Genoud , Léon, directeur,	Fribourg.		
Tessin : M. Nizzola.			

Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. Ruchet , Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.	MM. Perrin , Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.
Gagnaux , L., syndic, président effectif, Lausanne.	Sonnay , adjoint, secrétaire, Lausanne.
Burdet , L., instituteur, vice-président, Lutry.	

Librairie F. PAYOT, Lausanne.

Vient de paraître :

AU MILIEU DU CHEMIN

Roman, par **EDOUARD ROD**

PSAUTIER à l'usage de l'Eglise nationale du Canton de Vaud, adopté par les autorités ecclésiastiques. Nouvelle édition avec supplément. Reliures depuis fr. 1 20 jusqu'à fr. 12.

La Neurasthénie. Ses causes et ses effets. Conseils pratiques par une mère de famille.	Fr. 12 —
La Tuberculose , par le Dr Sicord de Planzoles. Avec illustrations.	» 0 50
L'Evangile du sang. Episode dramatique, par Paul-Hyacinthe Loyson.	» 1 —
Sous la tyrannie. Roman par Aug. Filon.	» 3 50
Histoire anecdotique de Paul I^{er} , par V. Schilder. Tiré du russe, par Dimitri de Benckendorff.	» 3 50
En Afrique avec le missionnaire Coillard , par A. Bertrand.	» 2 —
Salaires et misères de femmes , par le Comte d'Haussonville.	» 3 50

HISTOIRE DES LITTÉRATURES

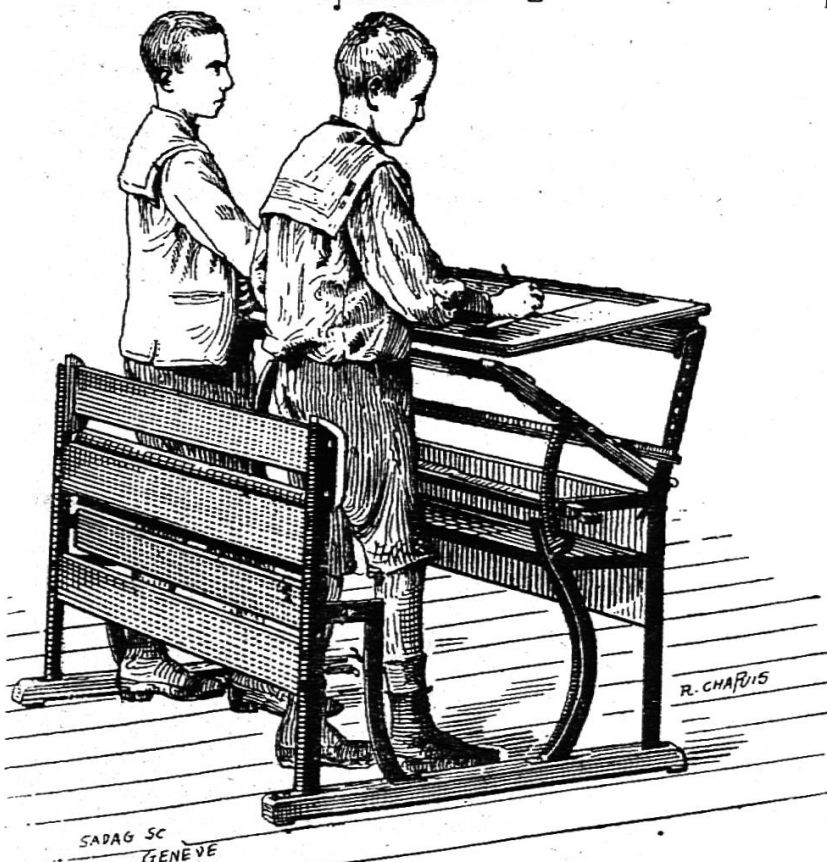
LITTÉRATURE RUSSE, par **K. Walliszewski.**

Les éléments constitutifs. Le climat. La race. L'histoire. L'âge épique. La Renaissance. Pierre-le-Grand. La création de la langue. Lomonossov. Le servage occidental. Catherine II, etc., etc. Broché 5 fr. —. Relié toile 6 fr. 50.

PU PITRES HYGIENIQUES A. MAUCHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.



Pupitre officiel

DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc :
47 fr. 50.

Même modèle avec chaises
47 fr. 50.

Attestations et prospectus
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.



Grandeur de la tablette : 125 × 50.

Sur demande, on pourra varier ces dimensions.

Technicum de la Suisse occidentale, à Bienne

ÉCOLES SPÉCIALES

1. **L'école d'horlogerie avec divisions spéciales pour rhabilleurs et remonteurs.**
2. **L'école d'électrotechnique, de mécanique théorique, de montage et de petite mécanique de précision.**
3. **L'école des arts industriels et d'architecture, y compris la division de gravure et de eiselure.**
4. **L'école des chemins de fer, postes, télégraphes et douanes.**

L'enseignement est donné **en français** et **en allemand** et il a pour but de développer les **connaissances tant pratiques que théoriques** des élèves. — Pour être admis, les candidats doivent avoir 15 ans révolus.

Les mesures nécessaires sont prises pour que les élèves soient placés dans de **bonnes familles allemandes ou françaises.**

Le semestre d'été prochain commencera le 25 avril. Les examens d'admission auront lieu le 23 avril, à 8 heures du matin, au Technicum, rue Rosius.

Les demandes de renseignements et d'inscription doivent être adressées à la Direction qui, sur demande, enverra gratuitement le programme de l'école pour 1900 contenant le plan d'études, avec explications y relatives, ainsi que tous les renseignements nécessaires.

Bienne, le 6 mars 1900.

Le Président de la Commission de surveillance,
J. HOFMANN-MOLL.

PLACE AU CONCOURS. — ST-AUBIN (Neuchâtel).

Ecole secondaire. — Instituteur chargé de l'enseignement littéraire (éventuellement de la langue allemande, 5 h. à 100 fr.) Traitement 2400 fr. Entrée en fonctions le 1^{er} mai.

S'inscrire, avec pièces à l'appui, jusqu'au 31 mars, auprès du président de la Commission de l'école secondaire et en aviser le secrétariat du Département de l'Instruction publique.



Musée pédagogique, Fribourg.

Le catalogue de la Bibliothèque et des collections du Musée a paru en novembre 1899. Il comprend, pour les collections, plus de 2000 numéros et près de 6000 vol. pour la Bibliothèque.

Ce catalogue sera adressé **gratuitement** à toute autorité scolaire et à tout membre du corps enseignant qui le demandera. Le service de la bibliothèque et des objets faisant partie des collections, est **gratuit** et les envois jouissent de la franchise postale jusqu'à concurrence de 2 kilos.

Fribourg, le 7 janvier 1900.

La Direction du Musée pédagogique.

